

Faciliter les parcours de vie au Prisme 21 Loire

Médico-social

Date de publication : 11 février 2025

Généralités

Objectif :

Prisme Acces propose un accompagnement autour de trois dimensions :
- La participation des personnes : le dispositif vise à soutenir et augmenter la capacité de la personne à être actrice de son projet. Il s'agit de rendre possible la démarche d'autodétermination de la personne, afin que celle-ci ait la possibilité et la capacité de faire des choix la concernant.
- La désinstitutionnalisation : l'objectif étant d'éviter le recours systématique au secteur médico-social et à éviter les effets de filières. Le dispositif s'appuie sur les ressources de droit commun disponibles dans l'environnement de la personne.
- La sensibilisation de l'environnement par la réorientation l'action des services médico-sociaux vers l'appui au droit commun en mettant à leur service des ressources humaines et techniques. Il s'agit de perrmettre à tous les acteurs du milieu ordinaire d'être en capacité de prendre en compte les personnes en situation de handicap et permettre l'accès au droit commun sans discrimination.

Prisme Access a mis sur pied une équipe de 5 faciliteurs au service des personnes en situation de handicap (quelque soit les difficultés et l'âge), pour être à leur côté dans l'élaboration de leur projet, la recherche des possibles et les soutenir dans la coordination des partenaires. Les facilitateurs ont suivi une formation spécifique sur le développement du pouvoir d'agir des personnes, afin d'adopter une posture adaptée à leur rôle. Cette formation propose un socle commun avec l'étude de l'autodétermination, le FALC, l'approche centrée sur le développement du pouvoir d'agir des personnes et des collectifs.
Le dispositif s'adresse à toute personne, quel que soit son âge et sa situation de handicap, avec ou sans dossier MPDH. Le dispositif fonctionne en file active. Les personnes concernées prennent contact et activent l'accompagenment au fil de leurs beoins. L'accompagnement s'ajuste au rythme et à l'intensité de leurs demandes. La durée de l'accompagnement est définie par la personne. Afin de répondre au mieux aux besoins, Prisme travaille en majorité avec les acteurs de droits commun (assistantes sociales, dispositif de réussite éducative de la ville, professionnels libéraux etc…). Certains partenaires du secteur médico-social (SAVS, IME) orientent des personnes vers Prisme Acces.

Etapes de mise en oeuvre

1. 2015 à 2017 : Phase d'expérimentation
2. Février 2024 : PCPE où Prisme ACCES devient un dispositif de soutien à l'autodétermination.

Essaimage

Les principaux leviers

Il est important de développer des partenariats et de favoriser la collaboration avec les acteurs du droit commun

Les principaux freins

Contact

Une question ? Besoin d'informations ? Contacter l'établissement :

celine.charretier@prisme21.org

L'établissement

Date de mise en œuvre : 1 septembre 2015

Durée du projet : 24 mois

Prisme 21 Loire - Prisme Acces 42000

Type de structure : Médico-social

Obligation réglementaire : Non

Déclenchement
Volonté associative de soutenir l'émancipation des personnes concernées.

La mise en oeuvre

Facilité de mise en oeuvre

/10

Remplace une pratique existante

Les ressources

Temps

Personnel (équipe projet, déploiement...)

Recrutement et formation des faciliteurs

A considérer

Des compétences en interne

Des compétences externes (prestations externes)

Importance des partenariats et des collaborations avec les acteurs du droit commun

Beaucoup

Des équipements, du matériel

Des financements (internes et externes)

A considérer

Parties prenantes associées

- [x] Direction
- [x] Administration
- [] Services techniques
- [x] Professionnels
- [x] Bénéficiaires
- [] Tutelles

Conditions de succès

Projet inscrit dans la politique de l'établissement

Politique associative

Les impacts

Sur l'environnement : Non évaluable

Sur les professionnels : Impacts positifs

De réels savoir faire acquis par l'équipe, avec une vigilance sur la transmission de ses compétences qui se transmet essentiellement par la pratique.

Sur les usagers : Impacts positifs

- Montée en compétences des personnes et familles accompagnées
- Participation au pilotage de la démarche d'accompagnement
- Instauration d'une relation de confiance

Sur l'organisation : Impacts positifs

Le projet a permis de faire évoluer les services de l'association vers une approche plus modulaire et centrée sur les besoins des personnes.

Sur le médico-économique : Non évaluable